**N° 6618**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

**PROJET DE LOI**

**portant approbation de l’Accord commercial entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la Colombie et le Pérou, d’autre part, signé à Bruxelles, le 26 juin 2012**

**Résumé**

L’objectif de l’Accord commercial entre l’Union européenne et ses Etats membres, d’une part, et la Colombie et le Pérou, d’autre part, signé à Bruxelles, le 26 juin 2012, est d’améliorer l’accès aux marchés des parties contractantes, grâce à l’élimination de droits de douane pour les exportateurs. La Commission européenne souligne dans un communiqué de presse du 28 février 2013 que le principal avantage du nouveau régime prévu par cet accord réside dans l’établissement de meilleures conditions de commerce et d’investissement, lesquelles instaurent un environnement commercial à la fois stable, transparent, prévisible et mieux réglementé. Elle ajoute que cette évolution devrait ouvrir de nombreuses perspectives aux entreprises et aux consommateurs de part et d’autre.